

CoopAlpi, coopérative associative MONTAGNE-ESCALADE CONTRE LA SÉLECTION PAR L'ARGENT

Permettre à ses adhérents de découvrir les activités de pleine nature, en montagne, ski de rando, cascade sur glace, raquettes, escalade... sans avoir à recourir à la location ou à l'achat d'un matériel onéreux... À l'origine, fin des années 80, était le projet de la section montagne-escalade de l'US Ivry (USI), dans le Val-de-Marne : la mise en place d'un système interne de prêt de matériel coopératif. Des skis de randonnée aux tentes pour les expéditions, en passant par les détecteurs de victimes d'avalanche (DVA), piolets, crampons ou cordes... mis, pour un montant modique puis gratuitement, à disposition des participants aux sorties organisées par le club.

Fin des années 90, l'activité escalade de la FSGT en région parisienne a bien évolué. Trois clubs parisiens, Grimpe13, Roc14 et Vertical12, créés à l'initiative d'ex-adhérents de l'USI, représentent la deuxième activité du comité 75 en nombre d'adhérents (plus de 1600). Une filiation qui amène, en 2005, sous l'impulsion de Daniel Dupuis, de l'USI, et Daniel Vaubailon, membre fondateur de G13, d'élargir à deux autres clubs le système de prêt de matériel, en fondant et en déclarant en association la CoopAlpi.

Hébergée dans les murs du comité 94, aux portes de Paris, la CoopAlpi c'est aujourd'hui cinq clubs soucieux de mutualiser leurs forces : l'USI, G13, R14 auxquels s'est joint V12 et l'US Fontenay (94), soit un total de plus de 1800 bénéficiaires potentiels. Le bureau de l'association coordonne les orientations de l'année (achat, entretien de matériel...). Sa direction est collégiale avec une représentation de deux personnes par club adhérent, mais ouverte également à tous ceux qui souhaitent y apporter leurs compétences. Chaque club contribue au budget de la CoopAlpi à hauteur de ses ressources (au prorata du nombre de licenciés) pour un montant annuel d'environ 5000 euros.

Dans une société où la consommation prend le pas sur l'engagement

Un matériel avant tout destiné aux projets des clubs et des modalités d'emprunt garantissant le mieux un accès souple et rigoureux au matériel, en particulier durant les périodes de forte demande. Car la tentation pourrait être grande de se servir dans les stocks à la bonne franquette. Ce n'est pas le cas et c'est dû, pour beaucoup, à l'appropriation de la CoopAlpi par ses utilisateurs. Les emprunts se font sous la responsabilité de l'organisateur de la sortie, lequel renseigne un cahier des emprunts. Une organisation qui fonctionne, pour le moment, plutôt bien. Le matériel fait l'objet d'un entretien régulier, assuré par les utilisateurs. Deux fois par an, des «séances de remise en état» sont organisées avec appel aux volontaires. Certes, ce n'est pas un acte naturel dans une société où la consommation prend le pas sur l'engagement. D'autant qu'il faut aussi de la rigueur pour tester le matériel qui, s'il est défaillant, sera détruit sans état d'âme. Au delà du respect incontournable de la réglementation concer-

Aider au développement des activités d'escalade et de montagne au sein des clubs FSGT en prêtant, gratuitement, aux membres des clubs adhérents un matériel technique, souvent coûteux à l'achat. Tel est l'objectif de la CoopAlpi, une association fondée par quelques clubs de montagne-escalade franciliens. # Par Fernando Pintado (*)

nant les équipements individuels de protection, l'entretien et la réparation représentent un moment fort de la vie de la CoopAlpi parce qu'ils participent d'un acte volontaire : «*si je veux utiliser le matériel, je dois le maintenir en état de fonctionnement*».

Quid des adhérents de clubs non contributeurs qui souhaitent emprunter du matériel dans le cadre des sorties avec un des clubs contributeurs ? Non, un forfait de 5 euros par jour leur est demandé.

Pour bien des adhérents, il serait difficile d'envisager la location de ces matériels, encore moins leur achat.

Ainsi, la coopérative associative veut faciliter l'accès à des activités dont l'équipement, notamment pour la sécurité, s'avère onéreux. Pour bien des adhérents, il serait difficile d'envisager la location de ces matériels, encore moins leur achat, d'autant quand on découvre l'activité (à terme, si la passion vient, souvent l'équipement perso suit).

La CoopAlpi constitue donc une originalité directement issue de la dynamique associative. Si les grimpeurs sont capables de se regrouper en clubs, ils peuvent également concevoir de nouveaux modes d'organisation pour sortir d'une logique de prestation de service, véritable outil de sélection par l'argent.

La CoopAlpi est devenue une sorte de «think tank» de la vie associative où les débats, parfois vifs, toujours constructifs - Faut-il éviter d'attirer l'attention sur notre belle coop ou, au contraire, la faire connaître pour favoriser d'autres initiatives ? Faut-il cotiser au prorata du nombre d'emprunteurs ? Comment impliquer un maximum d'utilisateurs dans la gestion du matériel pour éviter la dérive consumériste ?.. - reflètent la réflexion sur le périmètre encore mal maîtrisé de cette initiative qu'il serait judicieux de populariser. #

(*) Avec la contribution de Daniel Dupuis et de Michel Tafflet.

Semaine de ski de rando organisée par Vertical 12 ouverte aux autres clubs, en mars dernier, dans le Beaufortain (Savoie).

On peut voir du matériel emprunté à la CoopAlpi (skis, raquettes et Détecteurs de victime d'avalanche, mais sous les vêtements).



photo : Vertical 12